



---

## L'INTERSYNDICALE PNC



LR avec AR

Air France  
Mme Anne RIGAIL  
Directrice du PNC  
DG-IS  
45, rue de Paris  
95747 ROISSY CDG CEDEX

Objet : Réponse à votre courrier du 14 septembre

Roissy, le 15 septembre 2015

Madame la Directrice,

Nous accusons réception de votre réponse à notre courrier du 8 septembre qui amène de notre part plusieurs remarques.

En premier lieu, vous évoquez le calendrier de l'Entreprise qui impliquerait que la « révision » de l'Accord collectif PNC que vous souhaitez soit réalisée dans les 15 jours. Nous attirons votre attention sur le calendrier du PNC qui n'a donné aucun mandat à ses Représentants pour mettre à mal et à la va-vite ses conditions de travail et de rémunération.

En second lieu, nous ne pouvons partager votre vision de la négociation puisque vous laissez entendre « *que la mise en œuvre de mesures de productivité associée à une évolution des mécanismes de rémunération sont indispensables pour améliorer notre positionnement en termes de coût* » et que vous limitez son espace au « *calendrier et [à] la progressivité de leur mise en application* ». Par ailleurs, nous ne pouvons vous laisser affirmer que le document que vous avez joint à votre demande de révision de notre Accord collectif correspond à « *des pistes de travail déjà partagées* ».

En d'autres termes, nous ne saurions accepter une négociation fondée sur un calendrier que vous avez fixé et des mesures que vous avez préalablement actées. Sur ces deux points, nous ne pouvons que vous renvoyer à notre précédent courrier daté du 8 septembre, où étaient notamment évoqués l'impératif d'un Accord équilibré et la nécessité de prendre le temps d'une négociation à même de satisfaire toutes les parties.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc LAMURE

Christophe PILLET

Secrétaire Section  
UNSA aérien PNC AF

Secrétaire Section  
SNPNC/FO